

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme MATEO à Mme le Maire
M. DE SOUSA à M. DENONFOUX
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire.

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal siégeant à la Commission de suivi de site (CSS) pour les installations de l'usine Altéo de Gardanne.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues qu'en application de l'article R.125-8-2 du code de l'environnement, il convient de désigner les représentants du conseil municipal siégeant à la commission de suivi de site (CSS) pour les installations exploitées par la société ALTEO GARDANNE, le mandat des 2 représentants du conseil municipal ayant expiré avec celui de la précédente assemblée municipale.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner les 2 représentants.

Se sont proposés :

- Pour la liste « Notre parti, Cassis » :

Mme Danielle MILON (titulaire)
M. Marc DE CANEVA (suppléant)

- Pour la liste « Cassis, un cap sur l'avenir » :

Mme Marie FIGARELLA (titulaire)
M. Jocelyn BOYER (suppléant)

Résultats :

Nombre de votants : 29 voix

- La liste « Notre parti, Cassis » obtient : 24 voix
- La liste « Cassis, un cap sur l'avenir » obtient : 5 voix

N°68

Date de Publication
23 OCT. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 OCT. 2020
Date de la convocation
13 octobre 2020

Par conséquent, sont désignés, pour la durée du nouveau mandat, **Madame le Maire**, comme représentant titulaire et **M. Marc DE CANEVA**, comme représentant suppléant, pour siéger au sein de la commission de suivi de site pour les installations exploitées par la société ALTEO GARDANNE.

Ainsi fait et délibéré, le 21 octobre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

